

# Rapport de monitoring 2023

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Date de la séance  | 3. mars 2023                |
| Période sous revue | Octobre 2022 - janvier 2023 |
| Document           | Rapport de monitoring 2023  |
| Date de la version | 21 février 2023             |

|                    |     |  |   |
|--------------------|-----|--|---|
| Table des matières | 1   | Contexte   | 2 |
|                    | 2   | Carte des stratégies cantonales de numérisation  | 3 |
|                    | 3   | Évaluation du développement de la Suisse dans le domaine de l'administration numérique par rapport aux autres pays | 4 |
|                    | 3.1 | Indice de développement de la cyberadministration  | 4 |
|                    | 3.2 | Indice de participation électronique   | 4 |
|                    | 3.3 | Compétitivité numérique  | 4 |
|                    | 4   | Bilan et perspectives  | 5 |

## 1 Contexte

Selon le ch. 4.5 de la «Convention-cadre de droit public concernant l'Administration numérique suisse», le chargé de mission Administration numérique suisse (ANS) a notamment pour tâche de surveiller la progression de la transformation numérique de l'administration. Les organes de l'ANS se fondent sur les résultats de ce monitoring pour réexaminer et développer la stratégie de cyberadministration (valable jusqu'à la fin de 2023), la stratégie de l'ANS pour les années 2024 à 2027 et la planification par étapes de la mise en œuvre. Le monitoring vise également à fournir aux spécialistes et au public des informations sur les progrès de l'administration numérique en Suisse.

Le présent rapport de monitoring complète le rapport intermédiaire du 23 septembre 2022<sup>1</sup>. Il résume, pour la période d'octobre 2022 à janvier 2023, les observations actuelles et essentielles issues des activités de monitoring. Celles-ci incluent la participation à des études ainsi que l'analyse de leurs résultats, et la réalisation d'enquêtes de l'ANS. Le tableau suivant présente les bases d'information.

Tableau 1: liste des études servant de base au présent rapport de monitoring

| Étude  | Objet et indicateurs  |
|--|---|
| Stratégies cantonales de numérisation              | Recherche sur ordinateur sur les stratégies de numérisation, d'administration en ligne et informatiques   |
| Enquête sur l'administration en ligne <sup>2</sup> | Indice de participation électronique et indice de développement de la cyberadministration (= indice des services en ligne, indice de l'infrastructure de télécommunication et indice du capital humain) |
| World Digital Competiveness Ranking <sup>3</sup>   | Compétitivité numérique   |
| Indice mondial de l'innovation                     | Intrants (capital humain, recherche, infrastructure, maturité du marché et des entreprises) et extrants (savoir, technologie et créativité)   |

<sup>1</sup> Au cours de sa première année, l'Administration numérique suisse (ANS) a, exceptionnellement, publié un rapport intermédiaire à l'intention de ses organes et du public. À partir de 2023, un rapport de monitoring sera publié chaque année, au premier trimestre.

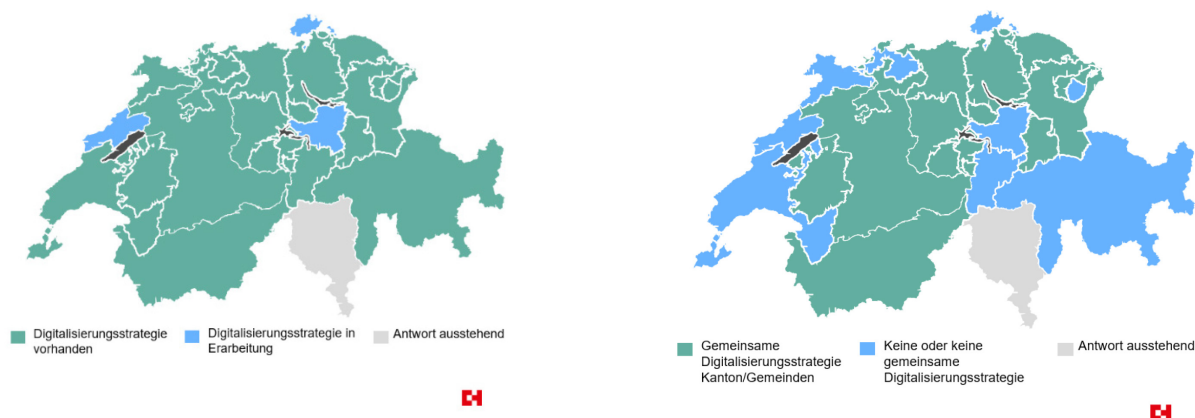
<sup>2</sup> L'étude eGovernment Survey 2022, publiée par les Nations Unies (ONU), examine le développement global et régional de l'administration numérique dans 193 pays membres par une évaluation comparative des portails des administrations nationales. L'étude est publiée tous les deux ans et établit un classement dans le domaine de l'administration numérique (indice de développement de la cyberadministration EGD). Celui-ci se compose de la moyenne pondérée de trois sous-catégories: l'indice des services en ligne (OSI), l'indice des infrastructures de télécommunications (TI) et l'indice du capital humain (HI). L'enquête comprend également l'indice de participation électronique (EPI).

<sup>3</sup> Dans son classement mondial de la compétitivité numérique 2022, l'Institute for Management Development (IMD) à Lausanne analyse la compétitivité numérique de 63 pays. Les résultats sont présentés dans trois domaines principaux: connaissances, viabilité et technologie, avec des sous-catégories dans chaque domaine.

## 2 Carte des stratégies cantonales de numérisation

Entre novembre 2022 et janvier 2023, le secrétariat de l'ANS a recensé, au moyen d'une recherche sur ordinateur, **les cantons qui disposent déjà d'une stratégie en matière de numérisation, de cyberadministration et/ou d'informatique**, et si la mise en œuvre de la stratégie **prévoit une collaboration entre les cantons et les communes**. Les cantons ont ensuite validé les informations récoltées à leur sujet.

**Presque tous les cantons poursuivent actuellement une stratégie en matière de numérisation, de cyberadministration ou d'informatique.** Dans les cantons de Neuchâtel, Schaffhouse, Schwytz et Appenzell Rhodes-Intérieures, ces stratégies sont en cours d'élaboration et seront publiées en 2023. Dans le canton d'Argovie, la stratégie actuelle «Smart Aargau» fera l'objet d'une évaluation cette année et sera révisée d'ici la fin de 2024. Les cantons des Grisons, du Jura et de Vaud ont prévu de le faire cette année. Nous ne disposons d'aucune information concernant une stratégie actuelle ou future de numérisation dans le canton du Tessin.



**Les stratégies de numérisation mentionnées consistent pour la plupart en une mise en œuvre commune des stratégies de numérisation des cantons et des communes.** Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, le canton, les communes et les collectivités de droit public acquièrent et utilisent les services informatiques conjointement et collaborent ponctuellement dans le domaine de la cyberadministration. Dans le canton de Glaris, le canton et les communes élaborent des stratégies communes en matière d'informatique et de cyberadministration en 2023. Dans les cantons de Genève, de Vaud, du Jura, d'Uri, des Grisons et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, aucune stratégie commune n'est actuellement mise en œuvre.

### 3 Évaluation du développement de la Suisse dans le domaine de l'administration numérique par rapport aux autres pays

#### 3.1 Indice de développement de la cyberadministration<sup>4</sup>

Dans le classement actuel des Nations Unies, la Suisse se classe 23<sup>e</sup> sur 193 dans **l'indice de développement de la cyberadministration (EGDI) (2020: 16<sup>e</sup>; 2018: 15<sup>e</sup>)** et se trouve dans la catégorie **«très élevé»**, juste derrière l'Allemagne. Sur le podium, on trouve le Danemark, la Finlande et la Corée du Sud, qui proposent les meilleures offres numériques. Selon l'enquête, de nombreux pays ont renforcé leur cadre institutionnel et juridique pour la cyberadministration. L'amélioration du score global serait notamment due aux progrès réalisés en matière d'infrastructure de télécommunication. La Suisse atteint le **8<sup>e</sup> rang dans l'indice des infrastructures de télécommunication**. Elle dispose d'un **réseau de téléphonie mobile très développé et de nombreux raccordements à haut débit**. En effet, **94,2 % de la population utilise l'internet**. Voilà qui constitue une base importante pour le développement et l'utilisation des prestations de cyberadministration. Au niveau international, la Suisse se hisse à la **49<sup>e</sup> place sur 193 dans l'indice des services en ligne, ce qui est un très bon résultat**. Il y a deux ans, la Suisse se trouvait pourtant au 36<sup>e</sup> rang. Il est donc nécessaire de **développer** les offres en ligne à tous les niveaux de l'administration, et de notamment concentrer les efforts sur des prestations administratives sans rupture de médias. Selon l'étude, l'un des facteurs clés de réussite sera l'instauration d'un moyen d'authentification numérique à l'échelle nationale. Les pays en tête du classement, tels que le Danemark et Singapour, montrent la voie à suivre à cet égard.

#### 3.2 Indice de participation électronique<sup>5</sup>

L'étude des Nations Unies mesure également un **indice de participation électronique**. Dans ce domaine, la Suisse atteint la **41<sup>e</sup> place<sup>6</sup> (2020: 18<sup>e</sup>; 2018: 41<sup>e</sup>)**. Il apparaît que la démocratie numérique présente encore une marge de progression. L'indice se base sur les critères «échange électronique d'informations», «consultation électronique» et «prise de décision électronique». Alors qu'elle obtient un mauvais score pour les deux derniers indicateurs, la Suisse occupe une très bonne place au classement relatif à l'échange électronique d'informations. En effet, de nombreux cantons, villes et communes offrent des possibilités de participation numérique, comme la ville de Lucerne ([dialogluzern.ch](http://dialogluzern.ch)) ou de Lausanne ([participer.lausanne.ch](http://participer.lausanne.ch)), la commune de Wipkingen ([quartieridee.ch](http://quartieridee.ch)) ou le canton de Genève ([participer.ge.ch](http://participer.ge.ch)).

#### 3.3 Compétitivité numérique<sup>7</sup>

**En matière de compétitivité numérique, la Suisse se classe cinquième sur 63 (2021: 6<sup>e</sup>)**. Là encore, le Danemark arrive en tête de classement. Dans les domaines Connaissances et Technologie, la Suisse se classe parmi les meilleures économies, comme l'atteste l'Indice mondial de l'innovation (GII) 2022, dont la Suisse occupe la première place depuis plus de dix ans.

<sup>4</sup> Enquête des Nations Unies sur l'administration en ligne, 2022

<sup>5</sup> Enquête des Nations Unies sur l'administration en ligne, 2022

<sup>6</sup> La prudence est de mise lorsque l'on compare le classement de la participation électronique avec les éditions précédentes de l'enquête. Les questions ont en effet été reformulées à l'aune des tendances et des modalités actuelles de l'implication de la population dans l'élaboration des politiques publiques. De nouvelles questions ont été ajoutées afin de tenir compte de la complexité et des différents types d'interactions qui peuvent avoir lieu lorsqu'on utilise des services de participation électronique.

<sup>7</sup> World Digital Competiveness Ranking

Selon cette étude, elle a en effet obtenu des résultats record dans ces deux secteurs (nombre de brevets attribués, publication d'articles scientifiques, etc.) et dans celui de la créativité (par ex. image de marque internationale).<sup>8</sup> Concernant les capacités du gouvernement **en matière de cybersécurité, en revanche, la Suisse est en retard**: elle ne se classe que 27<sup>e</sup> sur 63. Selon l'étude, si la Suisse veut accélérer sa transformation numérique, l'État et le secteur privé doivent protéger les services administratifs en ligne contre les cyberattaques. Bien que largement sensibilisée aux cyberrisques, **la population suisse accepte de plus en plus facilement de communiquer ses données personnelles pour les services administratifs en ligne**. La numérisation est jugée très utile dans tous les domaines de la vie. Ainsi, la majorité de la population (60 %) estime que la numérisation a une influence positive sur la Suisse. L'infrastructure numérique est appréciée. La Suisse occupe une bien moins bonne place en ce qui concerne la disponibilité des compétences numériques. **Plus d'un cinquième des personnes résidant en Suisse ne se sentent pas capables de suivre le rythme des progrès technologiques**<sup>9</sup>.

#### 4 Bilan et perspectives

La transformation numérique en Suisse est satisfaisante en comparaison avec le reste du monde. Mais au vu de ses bonnes conditions de départ, comme son réseau à large bande, le savoir-faire nécessaire pour comprendre et développer de nouvelles technologies ou le nombre d'utilisateurs d'internet, la Suisse devrait atteindre un meilleur classement.

Il faut par conséquent:

- **Renforcer les bases juridiques pour l'administration numérique**: en Suisse, si les cantons sont avancés en matière de stratégies de numérisation, **il n'y a pas de lois applicables au niveau fédéral**. Ainsi, par exemple, la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA), actuellement débattue au Parlement, vise à créer la base légale requise pour une utilisation efficace des moyens électroniques de l'administration fédérale en lien avec l'offre de services administratifs en ligne. La loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuve électroniques (LeID) constitue également un paramètre important pour une plus grande souveraineté dans l'espace numérique. Sa mise en œuvre doit être accélérée. L'urgence d'adopter une réglementation légale s'est notamment fait sentir lors de l'introduction d'une identification électronique et du dossier électronique du patient, ainsi que dans le contexte de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration. Ces thèmes sont dorénavant des préoccupations politiques et ils font l'objet de discussions au Parlement fédéral et dans les parlements cantonaux.
- **Conception centrée sur l'utilisateur**: les services en ligne doivent être accessibles à tous, y compris aux personnes souffrant de certains handicaps<sup>10</sup> ou maîtrisant mal les

<sup>8</sup> Indice mondial de l'innovation (GII) 2022

<sup>9</sup> Communication numérique accessible, DFI 2022; Switzerland's Digital DANN, Oliver Wyman 2022; Baromètre Numérique 2022

<sup>10</sup> Le secrétariat de l'ANS participe à la phase de recherche et de mise en place d'une Alliance Inclusion numérique Suisse, un projet dirigé par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), en collaboration avec la haute école spécialisée bernoise. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) envisage également de participer à la phase de recherche et de mise en place de l'Alliance.



outils informatiques, aux personnes suisses et étrangères, et quel que soit l'appareil utilisé (ordinateur de bureau, smartphone et tablette).

- **Guichet unique:** les services administratifs en ligne doivent être aisément accessibles.
- **Manque de projets phares dans le milieu politique:** si le besoin a été identifié au niveau de l'administration, les progrès réels restent modestes (voir également l'Étude nationale sur la cyberadministration 2022 et le rapport intermédiaire de monitoring 2022).

Les résultats du monitoring de l'état de l'administration numérique en Suisse et la comparaison avec l'étranger mettent en évidence la nécessité de continuer à travailler intensément à l'offre en ligne de la Confédération, des cantons et des communes.